

JUIN 2019 | N°3

LE MAGAZINE LOURMEL POUR LES ACTIFS

ÊTRE BIEN PROTÉGÉ

Mieux anticiper
pour bien se protéger

ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ

Futurness by l'Étudiant :
un coaching sur mesure
pour les jeunes dès 14 ans

S'ENGAGER

Le service Bulle d'air prend
une ampleur nationale

DOSSIER

LOI SANTÉ

FAVORISER UN MEILLEUR
ACCÈS AUX SOINS SUR LE
TERRITOIRE



L'IMPORTANCE DE BIEN SE PROTÉGER

Nul ne peut prédire aujourd'hui de quoi demain sera fait. Surtout, en cette période de changements, marquée par de profondes réformes dont les conséquences sur le quotidien des Français sont difficiles à prévoir. Les systèmes de protection devraient connaître d'importantes évolutions modifiant notre modèle social. Actuellement, vous vous interrogez légitimement sur le niveau de votre future retraite, entre autres choses. Dans ce contexte, je puis vous assurer que nous demeurons vigilants afin de pouvoir vous

SOMMAIRE

- 3 ÊTRE BIEN INFORMÉ**
- 4 ÊTRE BIEN PROTÉGÉ**
Mieux anticiper pour bien se protéger
- 6 LE DOSSIER**
Loi Santé
Favoriser un meilleur accès aux soins sur le territoire
- 9 ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ**
Futurness by l'Étudiant :
un coaching sur mesure pour les jeunes de 14 à 26 ans
- 10 UN MÉTIER, UNE PASSION**
Transmettre pour ne pas oublier l'avenir
- 11 S'ENGAGER**
Le service Bulle d'air prend une ampleur nationale



informer au mieux de vos intérêts. Nous continuons à veiller sur vous pour vous protéger à chaque étape de votre vie, que ce soit dans les bons moments ou en cas de coup dur. A travers ce nouveau numéro de votre magazine, nous poursuivons notre mission de toujours vous alerter, vous orienter et, tout simplement d'être là, à vos côtés.

Bonne lecture !

Denis Turrier

Directeur Général Lourmel

RÉFORME DES RETRAITES

LE DÉBAT SUR L'ÂGE DU DÉPART À LA RETRAITE « RESTE OUVERT »

Que faut-il comprendre ? La réforme portant sur la mise en œuvre du futur système de retraite par points, continue de faire polémique. Et parmi les sujets qui fâchent, le recul de l'âge du départ à la retraite est, une fois de plus, sous les feux de la rampe. A l'occasion de la publication d'une étude consacrée à la France, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) a invité le pays à relever « l'âge de départ effectif du marché de travail » au regard de l'allongement de l'espérance de vie. Au lendemain de la déclaration de Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, réaffirmant que l'âge de



”

« le débat reste ouvert » sur la question de la durée du travail »

départ à la retraite, fixé à 62 ans, ne bougerait pas, cette recommandation relance de plus bel la polémique. D'autant plus que le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire a assuré croire « profondément au projet que porte M. Delevoye », tout en souhaitant que « le débat reste ouvert » sur la question de la durée du

travail. Cette volte-face ne peut qu'embrouiller davantage et compromettre les efforts déployés ces dernières semaines par le gouvernement pour calmer les esprits. ■

ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 BÉNÉFICIAIRE D'UNE BOURSE D'ÉTUDE POUR VOTRE ENFANT



► Accédez au formulaire sur notre site internet : www.lourmel.com

Obtenir une bourse d'étude pour financer les études supérieures de vos enfants n'est pas compliqué si vous êtes bien informés. L'Action & soutien Lourmel peut attribuer des bourses d'étude à caractère social, sous certaines conditions. Ces bourses vous concernent si vous avez des enfants à charge, poursuivant des études supérieures ou secondaires professionnelles (CAP, BEP, BAC PRO, 1^{ère} année d'apprentissage). Les enfants en situation de handicap, âgés de plus de 16 ans (l'âge limite est de 27 ans), peuvent prétendre à cette allocation, s'ils fréquentent un établissement spécialisé et ne bénéficient pas de l'allocation pour adulte handicapé.

Tous les ans, la Commission du Fonds Social Lourmel examine les dossiers au cas par cas. Les demandeurs doivent satisfaire certaines règles pour être éligibles et nous vous invitons à consulter la notice téléchargeable sur notre site web : www.lourmel.com. La bourse d'études est attribuée uniquement pour l'année scolaire en cours de l'enfant. Vous pouvez déposer vos demandes auprès du service Action & soutien Lourmel, de septembre à fin décembre. ■

HEUREUSEMENT QUE MON ENTREPRISE A SOUSCRIT UNE PRÉVOYANCE SUPPLÉMENTAIRE EN PLUS DE LA PRÉVOYANCE CONVENTIONNELLE “

”

MIEUX ANTICIPER POUR BIEN SE PROTÉGER

Il est rassurant de se savoir couvert en cas de coup dur. L'aide financière apportée dans le cadre de la prévoyance sert à compenser des pertes de revenus en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès, pour soi ou pour un proche.

Coulé au lit depuis deux mois après une mauvaise chute, Romain peut toutefois bénéficier de l'intégralité de son salaire durant sa période d'inactivité. « Heureusement que mon entreprise a souscrit une prévoyance supplémentaire en plus de la prévoyance conventionnelle », remarque, soulagé, ce jeune cadre de 35 ans qui a pris le temps d'étudier son

contrat pour connaître ses droits. Mais Romain fait encore figure d'exception. Aujourd'hui, 56 % des Français avouent « ne pas s'être préparés à faire face financièrement à l'imprévu », avance une étude du groupe HSBC « Power of protection, aborder l'avenir avec confiance », réalisée en 2018 auprès de 11 500 personnes dans 12 pays différents. Pourtant, ils

s'inquiètent pour leur avenir. La santé arrive même en tête avec l'avancée en âge. « Le couple vieillissement-maladie, engageant de lourds frais de soins sur une longue durée, préoccupe 63 % des Français interrogés », souligne l'étude. Et celle-ci de préciser : « Plus d'un Français sur cinq ne comprend pas les modalités d'un contrat de prévoyance ».

SE PRÉMUNIR FACE AUX ALÉAS DE LA VIE

En entreprise, cette tendance est tout aussi marquée. Les salariés portent un manque d'attention à leur contrat de prévoyance, le plus souvent, par méconnaissance des garanties dont ils peuvent bénéficier. Pour se prémunir

face aux aléas de la vie, il est pourtant primordial de savoir anticiper pour mieux se protéger, soi-même et ses proches. Les remboursements de la Sécurité sociale ne compensent pas la baisse de salaire suite à un arrêt de travail. La couverture prévoyance en entreprise complète les indemnités versées par l'Assurance maladie et couvre principalement les risques d'incapacité de travail, d'invalidité et de décès. Concrètement, cette couverture se traduit par le versement d'indemnités journalières au salarié en cas d'incapacité et d'une rente en cas d'invalidité ou d'un capital en cas de décès. La couverture du contrat de prévoyance d'entreprise peut aussi s'étendre à la perte d'autonomie et la dépendance.

”

Pour se prémunir face aux aléas de la vie, il est primordial de savoir anticiper pour mieux se protéger, soi-même et ses proches »

L'IMPORTANCE D'UNE COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE

Dans le secteur de l'imprimerie, c'est la Convention Collective Nationale (CCN) de travail du personnel des imprimeries de laur et des industries graphiques qui détermine les niveaux d'indemnisation accordés aux salariés. Ainsi, les salariés cadres et non-cadres bénéficient d'une couverture conventionnelle, en cas d'invalidité de 2^{ème} ou de 3^{ème} catégorie, avec le versement d'une pension égale à 35 % du salaire net de référence ou en cas de décès, d'un capital et/ou d'une rente.

Pour un salarié cadre, la prévoyance conventionnelle dans l'imprimerie prévoit le versement par l'employeur d'un capital au bénéficiaire désigné par le salarié ou, à défaut à ses ayants droit directs, correspondant à 39 mois de salaires limités à la tranche A. Pour un salarié non-cadre, le capital versé s'élève à 12 mois du salaire brut, un montant auquel viennent s'ajouter 25 % du capital par enfant à charge. Ces différents exemples montrent combien il est essentiel pour le salarié de bien se renseigner sur la nature et le montant des garanties accordées par l'employeur, notamment en matière de couverture supplémentaire de prévoyance.

ÊTRE BIEN CONSEILLÉ

Lourmel, votre groupe de protection sociale, accompagne les entreprises dans la mise en place de solutions adaptées pour mieux protéger les salariés. Ainsi, par exemple, pour limiter la réduction de salaire dans le cadre d'une incapacité au travail, le contrat prévoyance supplémentaire garantit le versement d'un complément d'indemnités journalières pour les salariés cadres de 85 %, voire 100 % du salaire brut de référence, dès le 4^{ème} jour d'arrêt de travail ou dès le 1^{er} jour en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de maternité. En matière de garantie décès, Lourmel propose plusieurs niveaux de garantie selon les besoins : un capital décès de 325 % du salaire brut ; une option accident de 325 % du salaire brut ou/ et le versement d'une rente au conjoint survivant ou, à défaut, aux ayants droit ainsi qu'une rente pour financer l'éducation des enfants à charge. Les salariés sont donc mieux protégés et plus sereins face à un éventuel accident de la vie. ■



35 %

C'EST LE POURCENTAGE DU SALAIRE NET DE RÉFÉRENCE REVERSÉ EN CAS D'INVALIDITÉ DANS LE SECTEUR DE L'IMPRIMERIE POUR LES NON-CADRES

85 à 100%

DU SALAIRE BRUT DE RÉFÉRENCE C'EST LE POURCENTAGE DU COMPLÉMENT D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES POUR LES CADRES GRÂCE AU CONTRAT PRÉVOYANCE SUPPLÉMENTAIRE LOURMEL

325%

DU SALAIRE BRUT DE RÉFÉRENCE C'EST LE POURCENTAGE DU CAPITAL VERSÉ AU CONJOINT SURVIVANT GRÂCE À LA GARANTIE DÉCÈS LOURMEL



LOI SANTÉ FAVORISER UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE

Pallier le manque de médecins, labelliser 500 à 600 « hôpitaux de proximité » et créer un espace numérique de santé figurent au menu du projet de loi Santé qui devrait être adopté avant la fin juillet.

« Si nous sommes malades, c'est mission impossible pour trouver un médecin », tempête Axelle, une habitante de Bellegarde dans le Gard, en dénonçant une dégradation des services médicaux dans sa région. Que ce soit dans des communes isolées ou dans certains arrondissements des grandes villes, des banlieues pauvres, des départements et même des régions, le « désert médical » français s'étend et s'aggrave année après année, constate le géographe de la santé, Emmanuel Vigneron, dans une étude réalisée en mars 2017 pour le quotidien *Le Monde*. Et de citer : « le nombre de Français n'ayant plus accès à un médecin traitant, atteint désormais la barre des quatre millions de personnes ».

Comment stopper l'étendue des déserts médicaux et améliorer la qualité des soins de proximité ? Le sujet est hautement sensible. La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, entend y remédier dans le cadre de son projet de loi visant à « garantir un meilleur accès aux soins sur le territoire à tous les citoyens ». Le projet relatif à « l'organisation et à la transformation du système de santé » qui devrait être adopté en juillet, s'articule autour de plusieurs volets : la réforme des études de santé, la refonte de la carte hospitalière avec la labellisation de 500 à 600 « hôpitaux de proximité », la création de maisons de santé, l'autorisation



”

Il faut augmenter de 20 % à peu près le nombre de médecins formés »

Agnès Buzyn,
Ministre de la Santé

accordée aux pharmaciens pour distribuer des médicaments ou encore un accès élargi aux données de santé pour les patients.

LA FIN DU « NUMÉRUS CLAUSUS »

L'une des mesures phares du premier volet pour pallier la pénurie de médecins, porte sur la suppression dès 2020, du « numérus clausus » pour les étudiants en médecine ainsi que le concours tant redouté limitant le nombre d'étudiants admis en 2^{ème} année de médecine maïeutique*, dentaire, pharmacie. L'objectif est clairement « d'augmenter de 20 % à peu près le nombre de médecins formés », confirme la ministre de la Santé pour mieux irriguer le territoire. Mais, « là où le territoire se dépeuple, où les gens ne veulent pas vivre, ce n'est pas simple de s'installer », rappelle Jacques Battistoni, président du syndicat de MG France (MG

pour « Médecins généralistes »). Aussi, pour inciter les futurs médecins à venir s'installer en région désertée, le dispositif assurant un smic de 1 200 euros par mois aux étudiants en médecine acceptant, une fois leur diplôme en poche, de travailler en zone tendue, s'étend désormais aux praticiens, diplômés hors Union européenne (PADHUE).

RESTRUCTURER LES SOINS DE PROXIMITÉ

Pour résoudre la question de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le projet de loi prévoit également la refonte d'ici 2021, de la carte hospitalière. Cette réforme controversée vise la labellisation de 500 à 600 « hôpitaux de proximité » contre 250 hôpitaux locaux actuellement. Avec la mise en œuvre de nouvelles réglementations, ces établissements ne pourront plus pratiquer d'accouchements ni de chirurgie lourde. Leurs activités seront

*Etudes de sage-femme



Dans certains territoires Français 8,6% des habitants n'ont pas de médecin traitant

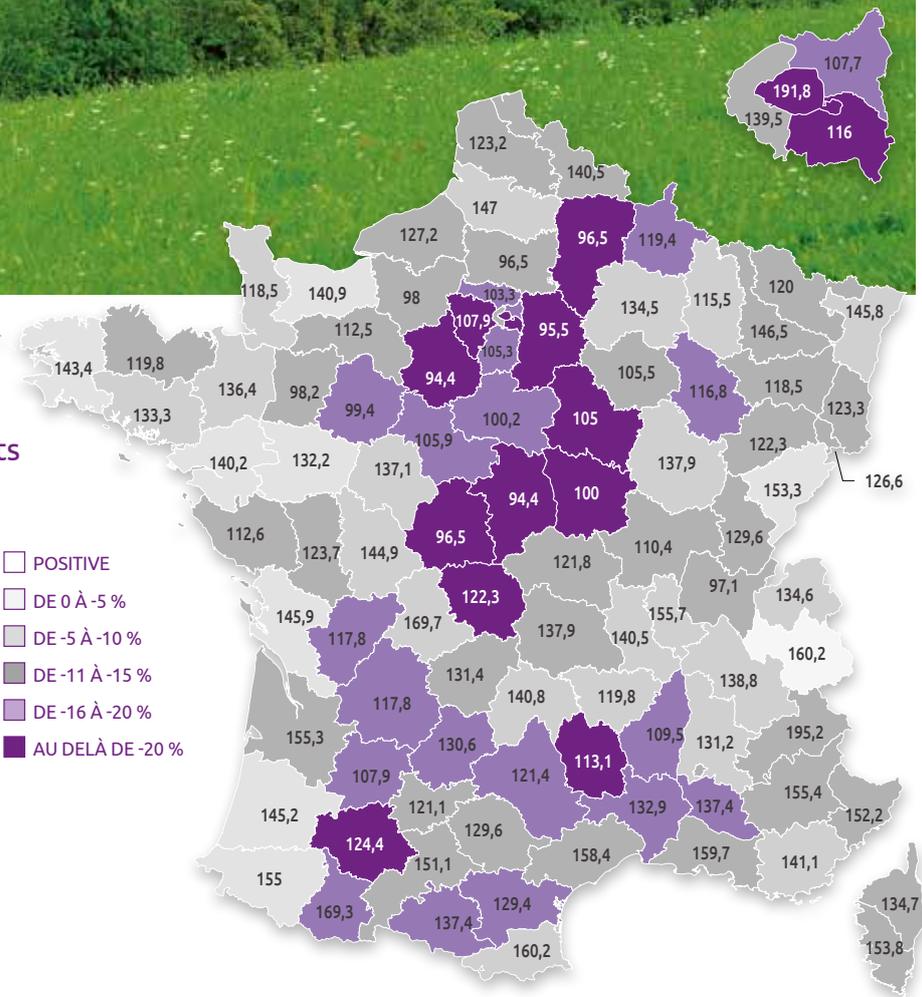


Nombre de medecins généralistes par département pour 100 000 habitants et évolution depuis 2007

limitées aux services d'urgence, de gériatrie, de radiologie et de biologie. Toujours dans cette logique de maillage territorial, le projet de loi projette la création d'un millier de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) d'ici 2022, dans le but de rassembler tous les professionnels d'un territoire donné (médecins, pharmaciens, kinés, infirmières, etc.). L'objectif est de favoriser le travail en équipe et la prise en charge de consultations sans rendez-vous pour soulager l'hôpital. Le développement des maisons de santé est « une bonne chose », estime Henri Foulques, président de l'ordre des médecins dans la Somme, si cette démarche est à l'initiative des médecins. Pour autant, précise-t-il, « si ce sont les administratifs, les élus qui disent : je veux ma maison de santé, on va la créer, cela ne marchera pas ».

Par ailleurs, Agnès Buzyn a proposé la création de 4 000 postes d'assistants médicaux censés « décharger » les médecins des tâches administratives et de certains « actes simples comme une prise de tension ou de température ». Autre nouveauté pour alléger les tâches des médecins, le projet de loi prévoit d'autoriser les pharmaciens à délivrer certains médica-

- POSITIVE
- DE 0 À -5 %
- DE -5 À -10 %
- DE -11 À -15 %
- DE -16 À -20 %
- AU DELÀ DE -20 %



ments pour des pathologies bénignes comme des cystites ou angines qui nécessitent habituellement une ordonnance. Les infirmiers, quant à eux, pourront modifier certaines posologies de traitement.

LA CRÉATION D'UN ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ

Le projet de loi prévoit également la création d'un espace de santé numérique pour tous les patients d'ici le 1^{er} janvier 2022 pour accéder, par exemple, à leur dossier médical partagé et à des « infor-

mations de santé référencées ». Le soin à distance, jusqu'ici réservé à la télé-médecine, sera également étendu aux autres professionnels de santé comme les pharmaciens et les auxiliaires médicaux. Parmi les nouveaux services proposés, la ministre de la Santé veut notamment encourager « l'accompagnement par les infirmiers des effets secondaires de chimiothérapies orales ou encore les séances d'orthophonie et d'orthoptie à distance. » ■



LOURMEL BLESSURES ACCIDENTELLES

FRACTURES, BRÛLURES, BLESSURES ACCIDENTELLES... PROTÉGEZ-VOUS ET TOUS VOS PROCHES !

LOURMEL BLESSURES ACCIDENTELLES, LE COMPLÉMENT INDISPENSABLE À VOTRE CONTRAT MUTUELLE SANTÉ

- Une couverture immédiate : dès votre adhésion, sans questionnaire médical.
- Un système d'indemnisation simple et transparent : barème d'indemnisation par type de blessure, communiqué dès votre adhésion.
- Une liberté d'action : vous êtes indemnisé sur simple certificat médical et utilisez l'argent comme vous le souhaitez.
- Un tarif fixe quel que soit votre âge : **9,99 €** en formule individuelle et **17,98 €** à partir de 2 personnes.

QUELQUES EXEMPLES D'INDEMNITÉS VERSÉES :

- Luxation de l'épaule **700 €**
- Fracture d'un doigt **500 €**
- Brûlure au 3^{ème} degré **4 000 €**
- Déchirure musculaire **1 000 €**

Retrouvez plus d'informations sur l'offre Lourmel Blessures Accidentelles directement sur notre site internet www.lourmel.com : Rubrique [Particuliers](#) > [Santé](#) > [Lourmel Blessures Accidentelles](#)

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes le spécialiste de la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé. Nous défendons vos intérêts pour vous rendre plus forts face aux risques.

NOUS CONTACTER



0 809 10 28 11

Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

conseil-particuliers@lourmel.asso.fr

Toutes nos offres directement sur notre site www.lourmel.com.

Retrouvez-nous aussi sur [in](#)

GRUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - www.lourmel.com - Tél. 01 40 60 20 00 Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale - Institution Agirc-Arrco n°F 201 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532 ; CARPILIG/P (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale - SIREN 533 889 960 ; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN 437 994 205. Crédit Photo : Gettyimages.



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger



FUTURNNESS BY L'ÉTUDIANT : UN COACHING SUR MESURE POUR LES JEUNES DÈS 14 ANS

S'octroyer le temps de la réflexion et les moyens de réaliser le parcours d'étude de son choix, est la clef pour aider les jeunes à devenir acteur de leur orientation professionnelle.

Aider un jeune à prendre confiance en lui, à mieux se connaître pour trouver sa voie, représente une étape déterminante pour choisir son orientation professionnelle. Le Conseil économique et social (CESE) en a pris la mesure dans le cadre de son avis publié en 2018 sur l'orientation des jeunes : « *La contradiction qui existe entre ouverture des possibles et fermeture des parcours [...] pose la question du choix et du rechoix, ainsi que de la maîtrise de son parcours individuel et de la place laissée à l'expérimentation et au droit à l'erreur* ».

UN COACHING DES JEUNES DÈS 14 ANS

Acteur engagé de longue date dans l'éducation des enfants de ses salariés affiliés, avec l'octroi de bourses d'étude, Lourmel ne peut que partager cette analyse et a d'ailleurs conforté son action dans l'accompagnement des jeunes sur le long terme. En nouant un partenariat l'an dernier avec Futurness by l'Étu-



JUSTINE, 18 ANS, A TESTÉ :

Cette expérience m'a apporté plus que ce que j'imaginai : j'ai découvert des choses de ma personnalité que j'ignorais et j'ai plus confiance en moi 🙌

diant, « *Lourmel s'investit pour l'avenir des enfants de ses bénéficiaires en offrant notre Coaching d'Orientation Scolaire* », précise Paul Courtaud, Directeur Général et cofondateur du leader français du coaching en orientation scolaire en France pour les jeunes dès 14 ans. Durant cette phase de construction identitaire, il est essentiel de prendre le temps de la réflexion et de se

donner les moyens de réaliser le parcours de son choix pour aider les jeunes à devenir acteurs de leur orientation. Futurness a ainsi conçu quatre programmes selon le niveau d'études.

UN PARCOURS D'ÉTUDES SUR-MESURE

Sur le principe, la méthode reste simple : pour démarrer son programme, il suffit de s'inscrire sur la plate-forme en ligne Futurness.com/lourmel et de prendre un rendez-vous avec un coach professionnel. Les jeunes ont alors la possibilité d'échanger avec leur coach par visioconférence ou de le rencontrer dans l'une des agences Futurness. « *À partir de tests de personnalité, leviers de motivation et d'orientation, le coach met ensuite les choix du jeune, les métiers et l'employabilité des projets en perspective et élabore un parcours d'études sur mesure afin de rendre ses rêves durables* », explique Paul Courtaud. Cette approche permet d'offrir au jeune et à ses parents, la garantie d'un suivi jusqu'à l'inscription dans un établissement et un accompagnement pendant 5 ans. ■

EN SAVOIR PLUS SUR :

www.futurness.com

0 805 952 652 APPEL GRATUIT DEPUIS UN TÉLÉPHONE FIXE

Transmettre pour en conserver la trace ! La trace d'un savoir-faire et d'un patrimoine. Pour Jean-Paul Maury, c'est avant tout l'histoire d'une affaire de famille, située à Millau dans l'Aveyron, depuis cinq générations. De père en fils, les Maury ont la cheville ouvrière et plus que tout, la passion pour l'univers de l'imprimerie. « Dès l'âge de 10-11 ans, j'aimais venir me réfugier après l'école dans l'atelier de mon père pour renifler l'odeur des encres et me laisser bercer par le ronronnement des rotatives », se souvient Jean-Paul Maury qui a fait l'école Estienne pendant six ans et pris des cours du soir aux Arts et Métiers. C'est son père, grand humaniste et homme de lettres, qui lui a transmis cette furieuse envie d'entreprendre et de réussir. « Pour conquérir le monde, il faut s'impliquer avec fougue et redoubler d'efforts comme un sportif de haut niveau. Ne jamais renoncer, telle est la clé pour réussir, parce que le monde de l'entreprise est comme une Olympiade de boxe permanente. Il faut savoir recevoir, esquiver et puis donner des coups pour pouvoir rester sur le ring et affronter la concurrence. »

UN ENTREPRENEUR NE S'ARRÊTE JAMAIS

Jean-Paul Maury nous parle d'expérience. Lorsqu'il doit prendre la succession de son père à la tête de l'entreprise familiale en octobre 1967, il n'a que 24 ans. Il hérite alors d'une lourde charge : relancer, dans un contexte économique difficile, l'entreprise familiale qui employait, à l'époque 16 personnes.



TRANSMETTRE POUR NE PAS OUBLIER L'AVENIR

Jean-Paul Maury, Président Directeur Général du groupe éponyme, se présente comme un conquérant passionné pour mener avec ténacité sa grande aventure industrielle dans le secteur de l'imprimerie française.

Le jeune homme se voit contraint d'emprunter pour développer l'entreprise. Très vite, malgré la crise, il va écrire une nouvelle page de l'histoire industrielle de Maury. Davantage tourné vers la technique et la mécanique, il modernise l'imprimerie et innove pour se diversifier sur tous les fronts : les livres, les magazines, les catalogues de publicité et les flyers.

Mais Jean-Paul Maury ne peut s'empêcher de voir le monde en grand. Cinquante ans plus tard, avec l'âme d'un « conquérant » comme il se plaît à se décrire, celui-ci s'est transformé en bâtisseur pour construire six usines (200 000 m² au total) sur l'ensemble du territoire. Il propulse ainsi

racheté, en 2012, une friche industrielle à Malesherbes (Loiret), pour créer de toutes pièces, le plus grand musée d'Europe : l'Atelier-Musée de l'Imprimerie de 5 000 m², l'AMI. Il abrite une collection de 150 rotatives et retrace 550 ans d'histoire de l'impression. « Tout ce que j'entreprends, je le fais avec passion », concède-t-il en avouant avoir consacré 20 ans de sa vie pour mener à bien ce projet.

PÉRENNISER LES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE

Ce musée est une œuvre collégiale entre des professionnels des Arts graphiques de l'Association Artegraf, du muséologue Jean-Marc Providence directeur de l'AMI, réunis autour de Chantal et Jean-Paul Maury. Depuis son ouverture en octobre dernier l'AMI a déjà accueilli plus de 11 000 visiteurs.

A 73 ans, Jean-Paul Maury poursuit toujours son rêve avec ténacité avec, cette fois, la création d'une salle de réception et d'un auditorium afin de créer « une dynamique permanente d'expositions autour du musée ». Cet entrepreneur hors pair le reconnaît : « La retraite sera pour plus tard. Le mot vacances n'existe pas trop dans mon dictionnaire ». ■



” Tout ce que j'entreprends, je le fais avec passion ”

l'entreprise avec ses 1100 salariés dans le trio de tête des imprimeurs nationaux. Aujourd'hui, rappelle-t-il avec fierté : « L'entreprise familiale à Millau fonctionne toujours, elle s'est spécialisée dans l'impression de documentation technique pour l'industrie aéronautique et automobile ». Et comme « un entrepreneur ne s'arrête jamais », Jean-Paul Maury a

LE SERVICE BULLE D'AIR PREND UNE AMPLIEUR NATIONALE

La Caisse Centrale de la MSA et celle de l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco ont conclu un partenariat début mars pour étendre les services de répit à domicile Bulle d'air à l'échelle du territoire national.

« Je ne peux plus la laisser seule ! Et parfois je craque », avoue Denise qui culpabilise lorsqu'elle s'accorde quelques heures pour prendre soin d'elle. Pour Denise comme pour les dix millions d'aidants en France, l'accompagnement au quotidien, à titre non professionnel, d'un proche en situation de dépendance ou de handicap, peut générer du stress, de la fatigue et engendrer un isolement et/ou une rupture sociale. L'aidant peut, lui aussi, se faire aider. Mais l'idée même de s'autoriser un moment de répit peut s'avérer compliqué. « Ce n'est pas facile de prendre conscience que l'on doit franchir le pas pour passer le relais », confirme Pascale qui consacre entre 4 et 5 heures de sa journée à dispenser des soins à sa mère en fin de vie. Alors comment rebondir, se sentir plus libre tout en continuant à remplir son rôle d'aidant avec plaisir ?

L'INTERVENTION D'UN « RELAYEUR »

Pour remédier à cette situation la caisse de l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco (qui réunit les activités de retraite complémentaire des groupes Agricola, Audiens, B2V, IRP Auto, Lourmel et PRO BTP) et la Caisse Centrale de la MSA, ont décidé de donner une dimension nationale au service de répit à domicile pour les aidants : « Bulle d'air ». En signant

un accord de partenariat, le 1^{er} mars dernier, le service Bulle d'air créé à l'initiative de la MSA Alpes du Nord en 2011, s'étend désormais à 9 autres projets : MSA Ain-Rhône, MSA Ardèche-Drôme-Loire, MSA Alpes Vaucluse, MSA Limousin, MSA Loire Atlantique Vendée, MSA Midi-Pyrénées Nord, MSA Midi-Pyrénées Sud, MSA Nord-Pas-de-Calais et MSA Picardie. « L'objectif : renforcer le développement du service sur l'ensemble du territoire », précise la MSA.

UN SERVICE À LA CARTE

Inspiré du baluchonnage québécois, le principe du « relayage » permet de répondre avec souplesse aux besoins des aidants et de leurs proches fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap. A travers un service à domicile et à la carte, Bulle d'air vise à développer et à diversifier l'offre de répit des proches aidants. Pour soulager l'aidant, l'intervention d'un « relayeur » auprès d'une personne dépendante se traduit par une présence attentive, une compagnie, une aide à la préparation des repas et au partage des

CE TEMPS DE RÉPIT EST MIS À PROFIT POUR :

55%

PRENDRE DU TEMPS POUR SOI

35%

REMPLIR DES OBLIGATIONS PERSONNELLES

23%

RENOUVER DES RELATIONS SOCIALES

activités. Cette démarche est essentielle pour préserver les repères de la personne aidée qui a besoin d'être rassurée en permanence. L'aidant peut, quant à lui, prendre du recul pour concilier, de manière plus équilibrée, ses obligations sociales et professionnelles et sa fonction d'aidant. « J'apprécie le côté progressif de ce service. Au-delà du fait que les prestations peuvent être occasionnelles ou régulières, Bulle d'air a d'abord procédé à une évaluation de mes besoins et a adapté son service en fonction de la situation de dépendance de

mon père », explique Esther qui s'autorise depuis peu à « faire confiance » au relayeur, pour bénéficier d'un renfort ponctuel en cas d'urgence ou s'échapper le temps d'un week-end avec ses amis. Une respiration bien méritée en ayant l'esprit serein. ■

CONTACTEZ NOUS POUR EN SAVOIR PLUS :

01 40 60 20 25

<https://www.repit-bulledair.fr>

ASSURANCE OBSÈQUES



Notre nouveau partenaire **OGF** vous accompagne avant, pendant et après les obsèques pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel.

- organisation d'obsèques,
- contrat de financement et de préparation des obsèques,
- démarches et formalités après obsèques.

Pour toutes questions ou demandes d'informations rendez-vous dans l'une des enseignes PFG, Roblot, Henri de Borniol, Dignité funéraire ou contactez notre partenaire au **3123 (service et appel gratuits)**.

31 23
Service et appel gratuits

7J/7
24H/24

1130
agences



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger

en partenariat avec



SERVICES FUNÉRAIRES



MAISON ROBLOT



OGF - Siège Social : 31, rue de Cambrai - 75946 Paris cedex 19 - Tél. 01 55 26 54 00 - Hab. fun. préf. Paris n°18 75 0001 S.A. au capital de 40 904 385 € RCS Paris 542 076 799 - Mandataire d'assurance. Informations clients : 01 55 26 55 55. N° Orias 11.059.967. AUXIA S.A. au capital de 74 545 776 €. Entrepris régie par le Code des assurances - 21, rue Laffitte, 75009 PARIS 422 088 476 RCS Paris. Crédit photo : Fotolia.

**TESTAMENT
OBSÈQUES**

CONTRAT ASSURANCE OBSÈQUES

Pour une documentation gratuite ou une demande de rendez-vous sans engagement, retournez ce coupon réponse à :
Contrat prévoyance PFG : TSA 97315 - 86969 Futuroscope cedex

Je souhaite : Recevoir de la documentation Être rappelé

Mme M. Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal / Ville..... E-mail.....

Téléphone.....

Les réponses sont nécessaires au traitement de votre demande. L'absence de réponse en compromet la possibilité d'y donner suite. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par OGF ou par l'un de son sous-traitant ARMATIS L.C. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer le traitement de vos demandes. Elles sont conservées pendant 12 mois. Nous mettons en place tous moyens aptes à assurer leur confidentialité et la sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès à vos données personnelles est strictement limité à nos employés et préposés et à nos sous-traitants. Ceux-ci sont soumis aux mêmes obligations que nous. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant dpo.donneesperso@ogf.fr. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la CNIL (plus d'informations sur www.cnil.fr). Enfin, nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://conso.bloctel.fr/>).

LOURMEL052019